LA SEMAINE DES QUATR
DU TEMPS POUR SOI, DU

Les études et enquêtes d'opinion publiées dans le dernier *Courrier hebdomadaire* du CRISP (*) sont formelles : les horaires de travail chargés ont un impact négatif sur la santé et la vie familiale de nombreux Belges. Pour y remédier, un nouveau parti politique français prône une réduction drastique du temps de travail, aussi pour lutter contre le chômage. Mais est-ce bien réaliste ?

PAR CANDICE VANHECKE

(*) Centre de recherche et d'informations sociopolitiques

Il faut passer à quatre jours, 32 heures, sans étape intermédiaire. C'est le seul moyen d'obliger les entreprises à créer des emplois. » Devinette : quel est donc le drôle de coco qui a bien pu proférer pareille hérésie économique ? Jean-Luc Mélenchon, haranguant le prolo lors de sa dernière manif' parisienne ? Tine Van Rompuy, pour clouer le bec aux frangins Eric et Herman lors d'un repas familial ? Ou votre allumée de belle-sœur, qui a toujours l'air de débarquer de la planète Marx ? Aucun d'entre eux, puisque l'auteur de cette saugrenue envolée, qui date de 1993, n'est autre qu'Antoine Riboud, le fondateur du groupe Danone, aujourd'hui décédé.

La citation nous est rapportée par Pierre Larrouturou et Michel Rocard[(*)], deux des personnalités françaises qui ont fondé, en 2012, le collectif Roosevelt, lequel vient de se constituer en parti politique - sous le nom de « Nouvelle Donne » - pour les élections européennes. Lors du premier congrès « Roosevelt », qui s'est tenu l'an dernier à Bruxelles, Larrouturou exposait l'une des mesures-phares de son mouvement : le passage à la semaine des quatre jours pour résorber le chômage. « *Grâce à la technologie moderne, les gains de productivité ont explosé au cours des quarante dernières années… sans que notre contrat social ait connu la moindre évolution. D'une part, le rôle des robots dans la chaîne de production est allé croissant, remplaçant de plus en plus la main-d'œuvre humaine. De l'autre, la population active n'a cessé d'augmenter, avec notamment un boom de la natalité et l'arrivée des femmes sur le marché de l'emploi. Résultat, nous sommes arrivés à un partage du temps de travail qui tient du non-sens total, avec une partie de la population qui se retrouve au chômage complet et une autre qui travaille plein pot, au risque de mettre en péril équilibre familial et personnel.* »

C'est un fait : ceux qui ont la chance de pouvoir partir au travail tous les matins ne sont pas forcément plus épanouis que ceux qui se désespèrent de dégoter un CDI à temps plein. Comme le révèle le dernier ➤

Belga

E JOURS :
TRAVAIL POUR TOUS ?

ÉPUISÉ, LE TRAVAILLEUR BELGE ! Surtout quand il s'agit d'une femme. En moyenne, la gent féminine en activité consacre 36 h/semaine aux tâches domestiques et aux soins des enfants, contre seulement 22 pour les hommes.

> *Courrier hebdomadaire* du CRISP, ils sont ainsi 49 % à revenir trop fatigués du travail pour effectuer les tâches domestiques et 28 % à éprouver des difficultés à accomplir leurs devoirs familiaux à cause de leurs horaires de travail. Des situations qui se répercutent aussi sur leur emploi, puisque 12 % connaissent des problèmes de concentration liés aux responsabilités familiales.

Niveau santé, non plus, ce n'est pas la grande joie. Stress, hypertension et insomnie sont le lot commun des gros bosseurs. Et on ne vous parle même pas du travail de nuit - responsable, entre autres, de maladies cardiovasculaires et d'un vieillissement accéléré - ni des horaires irréguliers, première cause d'absence pour maladie chez les ouvriers de plus de 40 ans. « *Le travail, c'est la santé* », un dicton qu'il vaut donc mieux éviter de balancer aux 39 % d'hommes et 16 % de femmes qui boulottent plus de 38 heures par semaine en Belgique.

SEMAINE DES 4 JOURS CONTRE LE CHÔMAGE

Pour sortir de cette société duale, où une partie de la population sacrifie santé et vie familiale, tandis que l'autre se morfond dans l'inactivité totale, le collectif Roosevelt a fait de la semaine des quatre jours l'un de ses principaux combats. Le principe en est simple, comme l'expliquait Pierre Larrouturou à Bruxelles : « *Les entreprises qui réduisent la durée de travail hebdomadaire à 32 heures doivent engager de nouveaux travailleurs pour pouvoir maintenir leur niveau de productivité. Si elles embauchent, en CDI, un minimum de 10 % d'effectifs supplémentaires et acceptent de ne pas toucher aux salaires les plus bas, elles peuvent bénéficier d'une réduction des cotisations sociales de 8 %. Cette baisse correspond à la part de cotisation pour le chômage. Or, si une entreprise crée un nombre suffisant d'emplois stables, il est normal qu'elle n'ait plus à participer au financement de ce type d'allocations.* »

	2000	2012
TEMPS PLEIN		
♂	1 841 623	1 825 722
♀	887 384	987 694
⚥	2 729 007	2 813 416
TEMPS PARTIEL		
♂	105 907	200 803
♀	575 739	841 363
⚥	681 646	1 042 166
TOTAL		
♂	1 947 530	2 026 525
♀	1 463 123	1 829 057
⚥	3 410 653	3 855 582

Un raisonnement simpliste ? Un peu, si l'on en croit le professeur d'économie Robert Plasman (ULB) : « *Même si une telle mesure est effectivement créatrice d'emplois, toutes les études sur la question montrent qu'une réduction du temps de travail ne s'accompagne pas d'une baisse du chômage proportionnelle.* »

En effet, comme le mentionne le dossier du CRISP, la mise en place des 35 heures en France n'a entraîné qu'une baisse de 0,5 % du chômage (soit 200 000 chômeurs en moins) sur la période 1998-2002. La raison ? Plus qu'aux chômeurs de longue durée, les emplois créés par les 35 heures ont surtout bénéficié aux personnes qui avaient récemment perdu leur emploi, aux jeunes diplômés, ainsi qu'aux nouveaux arrivants sur le marché du travail (principalement des femmes et des travailleurs immigrés). Au total, les 35 heures auront permis de créer entre 300 000 et 350 000 emplois. Un bilan globalement positif, donc.

Pour l'économiste et président du CPAS de Namur Philippe Defeyt (Ecolo), une réduction importante du temps de travail et la création

BOSSER MOINS : MODE D'EMPLOI

Si la semaine des quatre jours n'est pas encore pour demain, les Belges ont déjà la possibilité de s'arrêter de travailler, en tout ou en partie, durant une période donnée. Voici les mécanismes qui permettent de lever le pied :

LE CRÉDIT-TEMPS : il offre la possibilité aux salariés du secteur privé d'interrompre leur carrière durant maximum un an, de travailler à mi-temps durant deux ans, ou à 4/5èmes temps durant cinq ans. Sous certaines conditions, le travailleur peut obtenir une allocation de l'ONEM.

L'INTERRUPTION DE CARRIÈRE concerne les salariés du secteur public. Elle est très semblable au crédit-temps.

LES CONGÉS THÉMATIQUES : Même principe que pour le crédit-temps. Ici encore, l'ONEM verse une allocation au travailleur sous respect de certaines conditions.

- **LE CONGÉ PARENTAL :** le salarié peut suspendre ses prestations de travail durant maximum quatre mois, travailler à mi-temps durant huit mois, ou à 4/5èmes temps durant vingt mois.
- **LE CONGÉ POUR ASSISTANCE MÉDICALE À UN PROCHE :** 12 mois pour une interruption complète, 24 mois si l'on reste à mi-temps, idem pour un 4/5èmes temps.
- **LE CONGÉ POUR SOINS PALLIATIFS À UN TIERS :** un mois, renouvelable une fois un mois, tant pour une interruption complète que pour un passage à mi-temps ou à 4/5èmes temps.

LE SYSTÈME DE PRÉPENSION À MI-TEMPS : celui-ci est en cours d'extinction suite aux mesures gouvernementales prises en 2012. ■

Belga

d'emplois qui s'ensuivrait comporterait aussi des avantages pour les entreprises : « *Un passage à la semaine des quatre jours permettrait d'étendre la durée d'ouverture des services. Pensons, par exemple, à l'ouverture des magasins le dimanche, réclamée par de nombreuses enseignes.* » Niveau productivité, aussi, l'impact d'une telle mesure devrait s'avérer payant : « *Sur le terrain, on observe que les travailleurs qui prestent moins d'heures de service sont plus détendus, plus reposés… et donc sensiblement plus productifs.* »

UNE RÉVOLUTION QUI A UN PRIX

La semaine des 32 heures, une opération « win-win » qui bénéficierait à tous sans coûter à personne ? Pas si vite… Car pour être fructueuse, la mesure nécessite quelques investissements publics. Dans la formation des chômeurs, par exemple. En effet, c'est bien beau de vouloir créer de nouveaux emplois, encore faut-il que les profils de ceux qui postulent répondent aux besoins des entreprises qui embauchent… ce qui ne sera pas forcément évident.

Les coûts pour la puissance publique ne s'arrêteraient pas là puisque, pour que la mesure soit financièrement acceptable pour les patrons, il faut leur donner un incitant, à savoir une baisse conséquente des cotisations sociales… qui équivalent à autant de rentrées en moins dans les caisses de l'Etat.

Enfin, les travailleurs eux-mêmes seraient mis à contribution, dans la mesure où une réduction du temps de travail risquerait de s'accompagner d'une baisse des salaires ou, tout du moins, d'un blocage de ces derniers pendant plusieurs années. Et, selon Robert Plasman, c'est bien là que le bât blesse : « *Pour les salariés, la priorité n'est pas tant de travailler moins que de gagner plus. C'est ce qu'on a pu constater il y a environ une quinzaine d'années, lorsqu'une réduction supplémentaire des charges sociales avait été proposée aux entreprises qui acceptaient de diminuer le temps de travail de leurs employés. Cette mesure n'a rencontré que peu de succès, tant du côté des patrons que de celui des salariés. Dans une période socioéconomique où les salaires subissent de constantes pressions à la baisse, difficile, en effet, d'imaginer que les travailleurs accepteraient de voir encore leurs revenus comprimer.* » >

GRÂCE À LA TECHNOLOGIE MODERNE, LES GAINS DE PRODUCTIVITÉ ont explosé durant ces 40 dernières années. Remplacés par des robots, de nombreux travailleurs sont tombés au chômage, tandis que les autres sont obligés de bosser plein pot.

LE TRAVAIL À TEMPS PARTIEL EN BELGIQUE : QUELQUES DONNÉES…

- **EN 2012, 46 % DES FEMMES TRAVAILLAIENT À TEMPS PARTIEL,** contre seulement 10 % des hommes.
- **LORSQU'UN HOMME PRESTE UN TEMPS PARTIEL,** il est souvent âgé de 50 ans et plus.
- **PLUS DE LA MOITIÉ DES TEMPS PARTIELS MASCULINS** résultent de contraintes liées à l'état du marché du travail dans 34 % des cas (impossibilité de trouver un temps plein, emploi désiré uniquement à temps partiel, etc.), ou, dans 20 % des cas, à un statut particulier (prépension, incapacité partielle de travail, etc.).
- **UNE FOIS SUR DEUX, LE TEMPS PARTIEL DES FEMMES** découle soit de la recherche d'un compromis entre travail et vie personnelle/familiale (27,5 % des cas), soit de difficultés liées à l'accès aux services aux familles – garderie ou aide aux personnes (22 % des cas). ■

LE BELGES TRAVAILLENT PLUS QUE LEURS VOISINS EUROPÉENS

SI L'ON TIENT COMPTE DE LA DURÉE HEBDOMADAIRE D'UN TEMPS PLEIN, MAIS AUSSI DU NOMBRE DE CONGÉS ANNUELS ET DE JOURS FÉRIÉS LÉGAUX, le Belge devance tous ses voisins quant au nombre d'heures de travail prestées sur une année. De quoi clouer le bec à ceux qui prétendent que nous sommes trop fainéants pour pouvoir, par exemple, concurrencer les Allemands.

	Belgique	Allemagne	France	Pays-Bas	Royaume-Uni	Moyenne UE15	Moyenne UE27
HEURES	1738,8	1658,8	1573,5	1699,2	1701,8	1677,9	1711,9

OPINIONS DES SALARIÉS CONCERNANT LA RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL (EN %)

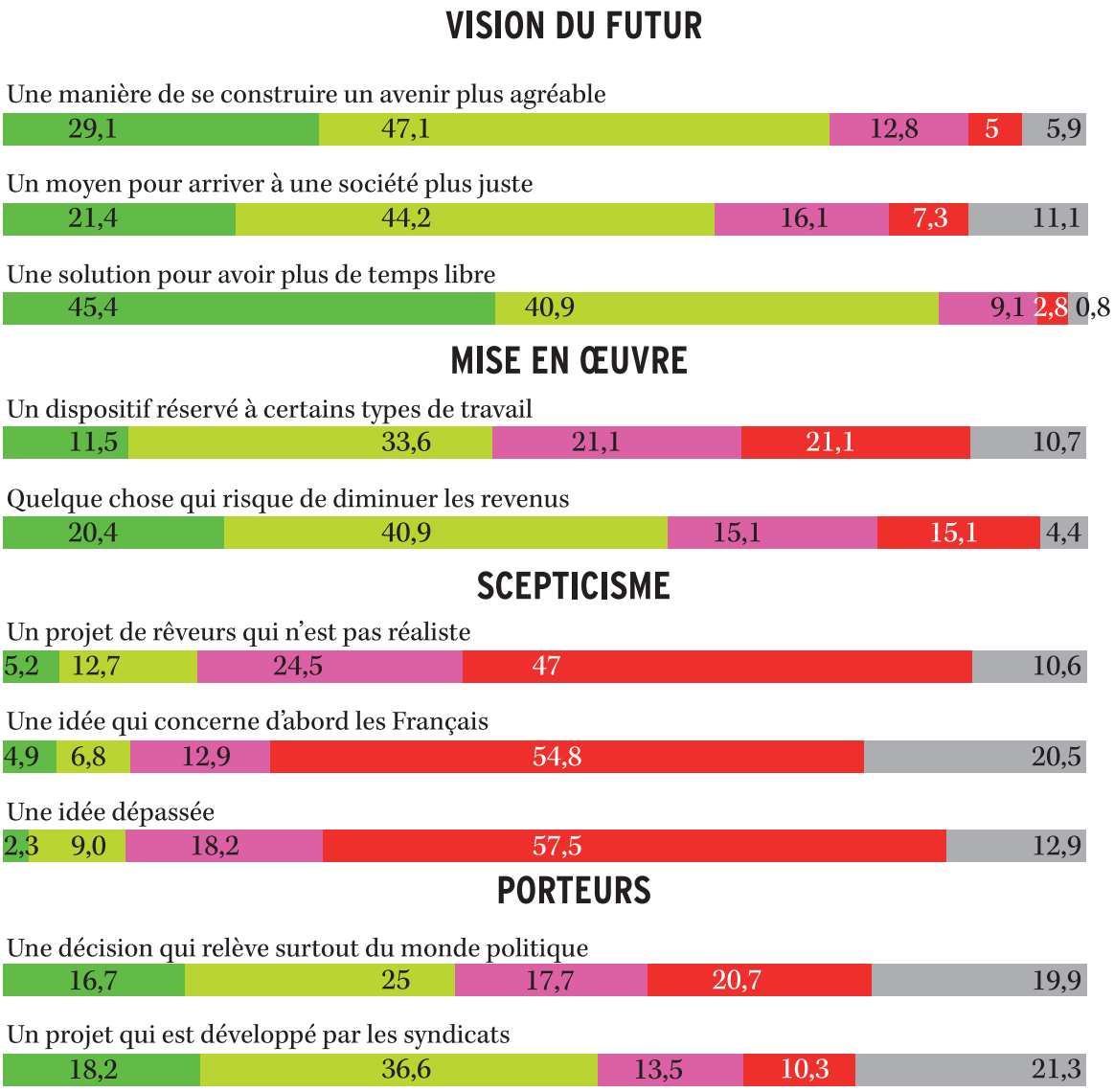

Mais alors quoi, on reste avec, d'un côté, une courbe de chômage aux allures de trajectoire de missile sol-air et, de l'autre, des travailleurs qui ne voient plus leur famille et se shootent aux petites pilules du bonheur pour tenir bon ? Pour Philippe Defeyt, s'il est impératif de mieux répartir le temps de travail au sein de la population, cela ne pourra se faire sans une réforme profonde et radicale de la société : « *Actuellement, notre mode de vie est tout entier basé sur la (sur-)consommation effrénée. Pour beaucoup, le fait de pouvoir dépenser toujours plus d'argent compte davantage que de pouvoir passer du temps avec les siens.* »

Un constat qui se vérifie chaque samedi dans les grands centres commerciaux, toujours pleins à craquer de consommateurs en quête du dernier I-Phone ou de la petite jupe *Comptoir des Cotonniers*. On imagine sans peine le désarroi de tous ces *shopaholics* s'ils se retrouvaient, un jour, avec plus de temps devant eux mais moins d'argent à dépenser. « *De toute évidence, l'avènement de la semaine des quatre jours ne se fera pas sans un basculement vers une société davantage axée sur les relations interpersonnelles* », constate l'économiste.

Une évolution que l'on ne peut qu'espérer, tant nombre d'études sociologiques ne cessent de nous alerter sur les conséquences de la dégradation des liens familiaux : gamins laissés à eux-mêmes devant Facebook ou dans la rue, conjoints qui se croisent à peine, petits vieux qui se morfondent dans leur home, dans l'attente d'une hypothétique visite de leur rejeton fantôme, etc.

Enfin, notons encore ce constat sur lequel se conclut le *Courrier hebdomadaire* du CRISP : « *Le maintien des taux d'emploi actuels dans une économie moins intensive en carbone ne peut se faire qu'à travers une réduction continue de la durée annuelle du travail* (…). *En termes plus simples, pour polluer moins tout en gardant le même standard de vie, il faut impérativement travailler moins.* » Travailler moins pour protéger la planète ? Voilà enfin une mesure écologique qui devrait parler à tout le monde ! ■

(*) Pour le travail en partage, carte blanche parue le 8 février 2005 dans *Libération*.

Belga

	SALARIÉS			DEMANDEURS D'EMPLOI		
	d'accord	pas d'accord	sans avis	d'accord	pas d'accord	sans avis
AU NIVEAU INDIVIDUEL						
Diminue les revenus de tous les travailleurs	62,3	33,1	4,6	61,3	25,5	13,2
Supprime les heures supplémentaires	42	47	10,9	54,3	26,5	19,1
Augmente les inégalités entre les salariés	35,4	52,2	12,4	44,4	33,2	22,4
AU NIVEAU DE LA QUALITÉ DU TRAVAIL						
Oblige à faire le même travail en moins de temps	58,1	38,5	3,4	50,8	32,9	16,3
Augmente la flexibilité des horaires de travail	61,4	33,3	5,3	55,1	25,9	19
Oblige à changer souvent des postes de travail	22,6	60,9	16,5	34	39,5	26,5
AU NIVEAU DE L'ENTREPRISE						
Complique l'organisation du travail	46,9	48,3	4,8	42,8	35,6	21,6
Affaiblit les entreprises	16,4	65,6	18,1	28,4	45	26,7
AU NIVEAU DE L'ÉCONOMIE DU PAYS						
Rend l'économie d'un pays moins compétitive	12,6	64	23,4	23,6	44,3	32,1
Coûte cher à l'Etat	17,9	56,5	25,6	23,2	38,7	38,1

TÉMOIGNAGES

DREAM JOB

Après douze ans dans la « com' », Caroline décide de s'orienter vers un secteur privilégiant les enfants. Son dream job se trouve à l'International School of Brussels. Seul hic, c'est un contrat à temps partiel de dix-huit heures par semaine. Elle accepte le rôle pour y « mettre un pied », bien que ça l'oblige « à se serrer la ceinture ». En attendant que son contrat d'office manager devienne un temps plein, l'optimiste maman de 39 ans complète ses journées avec un second mi-temps d'une durée de six mois dans la même école.

L'ATTENTE

Quinze ans que Christina travaille dans le même salon de coiffure situé près de Liège. Cette courageuse mère célibataire, âgée de 32 ans, attend désespérément de voir son contrat à temps partiel - variant de 10 à 19 heures par semaine selon « les besoins » de sa patronne - se transformer à temps plein. Une situation pénible et précaire qui lui donne le sentiment de « régresser au lieu d'évoluer » et l'empêche de contracter un prêt immobilier. Bien que démoralisée et inquiète pour l'avenir, Christina suit régulièrement différentes formations pour changer de métier.

TRAVAILLER PLUS

C'est parce que les contrats à plein temps sont rares chez les pharmaciens que Ludivine a accepté en 2008 un quatre-cinquièmes. Depuis, elle est devenue maman de deux enfants et « s'accommode » d'un contrat de trois jours par semaine. Bien qu'heureuse d'avoir du temps à consacrer à sa famille, la jeune pharmacienne de 34 ans ne cache pas son envie de travailler une journée de plus pour « mettre du beurre dans les épinards ». Une demande déjà adressée à son employeur qui n'arrive pas à trouver les fonds nécessaires pour accéder à sa requête.

SOUS L'EAU

Elle est cadre dans une banque qui lui prend tout son temps, il est vendeur full time dans un magasin de jouets. C'est parce qu'« ils ne s'en sortaient plus » que ce papa de 42 ans a dû réduire son temps de travail et passer à un contrat quatre-cinquièmes. Le changement n'est pas radical en soi, mais depuis, Vincent a cessé de faire la course contre la montre. En sacrifiant une journée de travail, il profite avec bonheur de ses deux enfants mais rend aussi et surtout la vie de tous les membres de sa famille plus facile et agréable. n

PROPOS RECUEILLIS PAR MÉLANIE ORANG